

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1293

22 juin 2010

SOMMAIRE

Ace Racing S.A.	62019	Microcomp Holding S.A.	62018
Akkadia General Partner	62019	Microcomp Holding S.A.	62018
Argenta Life Luxembourg S.A.	62043	MTC International S.A.	62029
BLME Umbrella Fund Management S.à r.l.	62055	MTC International S.A.	62038
Cairo Participations S.A.	62029	Mytilini S.r.l.	62028
Cairo Participations S.A.	62029	Nationwide Management Services S.A. ..	62056
CIGA Luxembourg S.à r.l.	62039	Opus Estates S.A.	62028
Classic Line S.A.	62040	Phenix Investissements S.A.	62019
Classic Line S.A.	62040	Pliniana International S.A.	62019
Convac Holding S.A.	62038	Royale Neuve VIII S.A.	62028
Convac Holding S.A.	62039	School S. à r.l.	62029
Cotia S.à r.l.	62056	Share	62038
Degroof Bonds	62039	Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale	62064
Eventus Fondsverwaltung GmbH	62019	Sisu Group S.A.	62040
Food Concepts Holding SA	62039	Sofina Private Equity S.C.A., SICAR	62038
Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l.	62044	Trust International Luxembourg S.A.	62055
HBI Dietzenbach S.à r.l.	62044	Tyndall Management Services S.A.	62044
Interaviation Partners S.A.	62018	Utopia S.A.	62039
Mangrove III S.C.A. SICAR	62064	V&D Invest S.A.	62044
Marato S.à r.l.	62020	V&D Invest S.A.	62044
Microcomp Holding S.A.	62064	V&D Invest S.A.	62044
Microcomp Holding S.A.	62018	V&D Invest S.A.	62055
Microcomp Holding S.A.	62018	V&D Invest S.A.	62056

Interaviation Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.324.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. Mai 2010.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2010067988/14.

(100064505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Microcomp Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.403.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010068865/10.

(100064364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Microcomp Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.403.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010068866/10.

(100064366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Microcomp Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.403.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010068867/10.

(100064367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Microcomp Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.403.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010068868/10.

(100064370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Ace Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.504.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nationwide Management S.A.

Représentée par Madame Rika Mamdy

Gérante

Référence de publication: 2010068871/13.

(100064378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Akkadia General Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068873/10.

(100063849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Eventus Fondsverwaltung GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068875/10.

(100063856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pliniana International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 71.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068880/10.

(100063865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Phenix Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068881/10.

(100063868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Marato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.200.190,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.077.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of the month of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Squarestone Brasil (GP) Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at No. 1 Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey GY1 3JX, registered with the Companies Register of Guernsey under the number 51410,

duly represented by Mr Arnaud Joseph, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 11th May 2010.

Skelda Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda Islands, with registered office at Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM11, Bermuda Islands, registered with the Companies Register of Bermuda Islands under number 26912,

duly represented by Mr Arnaud Joseph, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 13th May 2010.

The said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties holding all the sixty-one thousand and one hundred (61,100) shares and being thus representing all the share capital of Marato S.à r.l. (the "Company"), a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B139.077, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on the 28th of May 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 26th June 2008, n° 1570.

The appearing parties declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the resignation of Marcus Stewart Paddington Fincham as manager and Class A manager and to appoint a new Class A manager.

2. To increase the Company's share capital by an amount of five million one hundred thirty nine thousand and ninety pounds sterling (GBP 5,139,090.-) so as to raise it from its current amount of sixty-one thousand and one hundred pounds sterling (GBP 61,100.-) divided into sixty-one thousand and one hundred (61,100) shares with a nominal value of one GBP (GBP 1.-) each, to five million two hundred thousand one hundred and ninety pounds sterling (GBP 5,200,190.-) divided into five million two hundred thousand one hundred and ninety (5,200,190) shares with a nominal value of one GBP (GBP 1.-) each and to subscribe to those five million one hundred thirty nine thousand and ninety (5,139,090) newly issued shares.

3. To amend and restate article 5 of the Company's articles of association as to create Class A,B,C,D,E,F,G,H,I,J of shares

4. To amend and restate article 6 of the Company's articles of association.

5. To amend and restate article 7 of the Company's articles of association.

6. To amend and restate article 24 of the Company's articles of association.

7. To amend and restate article 25 of the Company's articles of association.

8. To insert a new Chapter VIII containing a new article 27 in the Company's articles of association.

9. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to approve the resignation of Marcus Stewart Paddington Fincham as manager and Class A manager of the Company, and appoint Jeffrey Pym with professional address at Clarebell House, 5-6 Cork Street, London, W1S 3NX, as the Class A manager.

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of five million one hundred thirty-nine thousand and ninety pounds sterling (GBP 5,139,090.-) so as to raise it from its current amount of sixty-one thousand

and one hundred pounds sterling (GBP 61,100.-) divided into sixtyone thousand and one hundred (61,100) shares with a nominal value of one GBP (GBP 1.-) each, to five million two hundred thousand one hundred and ninety pounds sterling (GBP 5,200,190.-) divided into five million two hundred thousand one hundred and ninety (5,200,190) shares with a nominal value of one GBP (GBP 1.-) each and to subscribe to those five million one hundred thirty-nine thousand and ninety (5,139,090) newly issued shares as indicated hereafter. The contribution is made in cash so that the amount of five million one hundred thirty-nine thousand and ninety pounds sterling (GBP 5,139,090.-) is as of now available to the Company. Evidence that the funds are available has been provided to the notary.

The total contribution of five million one hundred thirty-nine thousand and ninety pounds sterling (GBP 5,139,090.-) is fully allocated to the share capital of the Company and the sixty-one thousand and one hundred (61,100) existing shares as well as the newly issued shares shall be allocated as follows:

520,019 Class A Shares,
520,019 Class B Shares,
520,019 Class C Shares,
520,019 Class D Shares,
520,019 Class E Shares,
520,019 Class F Shares,
520,019 Class G Shares,
520,019 Class H Shares,
520,019 Class I Shares, and
520,019 Class J Shares.

Third resolution

The Shareholders RESOLVED to amend and restate article 5 of the Company's articles of association, which shall subsequently read as follows:

" **Art. 5.** Share Capital. The issued share capital of the Company is set at five million two hundred thousand one hundred and ninety pounds sterling (GBP 5,200,190.-) divided into five million two hundred thousand one hundred and ninety (5,200,190) shares (the "Shares") with each Share having a nominal value of one GBP (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation. The Shares are divided into various classes of shares (each being a "Class of Shares"), which are as follows:

520,019 Class A Shares,
520,019 Class B Shares,
520,019 Class C Shares,
520,019 Class D Shares,
520,019 Class E Shares,
520,019 Class F Shares,
520,019 Class G Shares,
520,019 Class H Shares,
520,019 Class I Shares, and
520,019 Class J Shares."

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED to amend and restate article 6 of the Company's articles of association, which shall subsequently read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. All Shares carry the same rights and obligations unless expressly stated to the contrary in the Articles of Incorporation.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the entire issued Share capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code."

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVED to amend and restate article 7 of the Company's articles of association which shall subsequently read as follows:

" Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.

7.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

7.2 The Share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase, cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) and reimbursement to the relevant holder(s) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of one or more entire Classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

7.3 In the event of a reduction of Share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 7.2), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of all shareholders in accordance with article 7.3.2.) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined hereafter) for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled (subject to article 7.3.3).

7.3.1 The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined hereafter) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled (the "Cancellation Value Per Share").

7.3.2 The total cancellation amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of all shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts (the "Total Cancellation Amount"). The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting of all shareholders in the manner provided for approving an amendment of the Articles of Incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

7.3.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company, subject to article 69-2 of the Law. "

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVED to amend and restate article 24 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" Art. 24. Appropriation of Profits.

24.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed Share capital of the Company.

24.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

24.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be, the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

24.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

24.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be the Board of Managers. The Manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share for a period of five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

24.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Shares regardless of Class of Shares, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence)."

Seventh resolution

The Shareholders RESOLVED to amend and restate article 25 of the Company's article of association, which shall forthwith read as follows:

" Art. 25. Dissolution, Liquidation.

25.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

25.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Eighth resolution

The Shareholders RESOLVED to insert a new chapter VIII with a new article 27 in the Company's articles of association which shall read as follows:

"Chapter VIII. Definitions

Art. 27. Definitions.

"Available Amount"

means the net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to as dividend distributions according to Art. 24 of the Articles of Incorporation,

(a) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares being cancelled,

(b) but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting),

so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = the net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = the losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

"Interim Accounts"

means the interim accounts of the Company has at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date"

means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

"Cancellation Value Per Share"

as defined in article 7.3.1.

"Total Cancellation Amount"

as defined in article 7.3.2.

"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand one hundred euro (EUR 4,100.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Squarestone Brasil (GP) Limited, une société constituée et régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social au No. 1 Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey GY1 3JX, immatriculée à Guernsey sous le numéro 51410;

ici représentée par Monsieur Arnaud Joseph, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 11 mai 2010.

Skelda Limited, une société constituée et régie par les lois des îles Bermudes, ayant son siège social à Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM11, Bermudes, immatriculée aux Bermudes sous le numéro de registre 26912;

ici représentée par Monsieur Arnaud Joseph, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 13 mai 2010.

Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être remise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes détenant toutes les soixante et un mille cent (61.100) parts sociales émises étant ainsi la seule associée de Marato S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, Rue de la Gare, L-1611 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B139.077, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 mai 2008, publié au memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1570 du 26 juin 2008.

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. D'approuver la révocation de Marcus Stewart Paddington Fincham comme gérant et gérant de Classe A et de nommer un nouveau gérant de Classe A.

2. D'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions cent trente-neuf mille quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 5.139.090.-) afin de le porter de son montant actuel de soixante et un mille cent livres sterling (GBP 61.100.-) divisé en soixante et un mille cent (61.100) parts sociales avec une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1.-) chacune, à cinq millions deux cent mille cent quatre vingt dix livres sterling (GBP 5.200.190.-) divisées en cinq million deux cent mille cent quatre-vingt-dix (5.200.190) parts sociales avec une valeur nominale d' une livres sterling (GBP 1.-) chacune et de souscrire à telles cinq millions cent trente-neuf mille quatre-vingt-dix (5.139.090) parts sociales nouvellement émises.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de créer des classes de Parts Sociales A,B,C,D,E,F,G,H,I,J.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

5. Modification de l'article 7 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 24 des statuts de la société.

7. Modification de l'article 25 des statuts de la Société.

8. Insérer un nouveau chapitre VIII contenant un nouvel article 27 dans les statuts de la Société.

9. Divers.

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'approuver la révocation de Marcus Stewart Paddington Fincham comme gérant et gérant de Classe A de la Société et de nommer Jeffrey Pym demeurant professionnellement Clarebell House, 5-6 Cork Street, Londres, W1S 3NX.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq million cent trente-neuf mille quatre-vingt-dix (GBP 5.139.090.-) afin de le porter de son montant actuel de soixante et un mille cent livres sterling (GBP 61.100.-) divisé en soixante et un mille cent (61.100) parts sociales avec une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1.-) chacune, à cinq millions deux cent mille cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 5.200.190.-) divisées en cinq millions deux cent mille cent quatre-vingt-dix (5.200.190.-) parts sociales avec une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1.-) chacune et de souscrire à telles cinq millions cent trente-neuf mille quatre-vingt-dix (5.139.090) parts sociales nouvellement émises comme indiquée ci-dessous. L'apport se fait en espèce de sorte que le montant de cinq millions cent trente neuf mille quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 5.139.090.-) se trouve à disposition de la Société. Preuve de l'existence des fonds a été remise au notaire soussigné.

L'apport total de cinq millions cent trente-neuf mille quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 5.139.090.-) est alloué entièrement au capital social de la Société et les soixante et un mille cent (61.100) parts sociales existantes ainsi que les parts sociales nouvellement émises sont allouées comme suit:

- 520.019 Parts Sociales de Classe A,
- 520.019 Parts Sociales de Classe B,
- 520.019 Parts Sociales de Classe C,
- 520.019 Parts Sociales de Classe D,
- 520.019 Parts Sociales de Classe E,
- 520.019 Parts Sociales de Classe F,
- 520.019 Parts Sociales de Classe G,
- 520.019 Parts Sociales de Classe H,
- 520.019 Parts Sociales de Classe I, et
- 520.019 Parts Sociales de Classe J.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq millions deux cent mille cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 5.200.190.-) divisé en cinq millions deux cent mille cent quatre-vingt-dix (5.200.190) parts sociales (les "Parts Sociales") chacune ayant une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1.-) et bénéficiant des droits et obligations tels que fixés par les présents statuts.

Les Parts Sociales sont divisées en différentes classe (chacune constituant une "Classe de Parts Sociales"), qui se présentent comme suit:

- 520.019 Parts Sociales de Classe A,
- 520.019 Parts Sociales de Classe B,
- 520.019 Parts Sociales de Classe C,
- 520.019 Parts Sociales de Classe D,
- 520.019 Parts Sociales de Classe E,
- 520.019 Parts Sociales de Classe F,
- 520.019 Parts Sociales de Classe G,
- 520.019 Parts Sociales de Classe H,
- 520.019 Parts Sociales de Classe I, et
- 520.019 Parts Sociales de Classe J."

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin de désormais le lire comme suit:

" **Art. 6. Parts Sociales.** Chaque Part Sociale est indivisible pour autant que la Société est concernée. Toutes les Parts Sociales comportent les mêmes droits et obligations à moins que le contraire ne soit expressément mentionné dans les statuts.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les Parts Sociales peuvent être librement transférées parmi les associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale représentant au moins trois quarts du Capital Social émis.

Le transfert des Parts Sociales doit être attesté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Un tel transfert n'a pas force obligatoire envers la Société et envers les tiers, sauf si cela a été dûment notifié à la Société ou accepté par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil."

Cinquième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 7 des statuts de la Société, afin de désormais le lire comme suit:

" Art. 7. Augmentation et diminution du Capital Social

7.1 Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des Associés, adoptée selon la manière requise pour la modification des présents statuts.

7.2 Le Capital Social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classe entière de Parts Sociales par un rachat, une annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) classe(s) et le remboursement d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Classes de Parts Sociales doit être effectué dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Classe J).

7.3 En cas de réduction du Capital Social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 7.2), cette Classe de Parts Sociales donne le droit à leurs détenteurs au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales jusqu'au Montant Disponible (avec toutefois la limitation du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale de tous les associés conformément à l'article 7.3.2.) et les détenteurs de Parts Sociales des Classes de Parts Sociales rachetées ou annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (telle que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales détenue par eux et annulée (soumis à l'article 7.3.3).

7.3.1 La valeur d'annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-après) par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociale devant être rachetée et annulée (la "Valeur d'Annulation Par Part Sociale").

7.3.2 Le montant total d'annulation est un montant déterminé par le Conseil de Gestion et approuvé par l'Assemblée Générale de tous les Associés sur la base des Comptes Intermédiaires pertinents (le "Montant Total d'Annulation"). Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A doit être le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales pertinente au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociale pertinente à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale de tous les associés dans les conditions requises pour approuver la modification des Statuts étant entendu, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

7.3.3 Une fois le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales pertinente, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société, eu égard à l'article 69-2 de la Loi."

Sixième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 24 des Statuts de la Société, afin de désormais le lire comme suit:

" Art. 24. Appropriation des profits.

24.1 Cinq pour cent (5%) des profits annuels nets de la Société, doivent être alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être requise aussitôt, et aussi longtemps qu'une telle réserve représente dix pour cent (10%) du Capital Social souscrit de la Société.

24.2 Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après.

24.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base de relevés de comptes préparé par le Gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établi par la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

24.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

24.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et dates pouvant être déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance peut faire une détermination finale du taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pour une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de ces actions, doit être forfaitaire par le titulaire de ces Parts Sociales, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société au nom des porteurs de Parts Sociales.

24.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale doit être réparti équitablement entre tous les associés au prorata de leurs parts de la classe de Part Sociale, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé (ie en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Parts Sociale de catégorie J n'existe, les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des Parts Sociales de Classe A)."

Septième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 25 des Statuts de la Société, afin de désormais le lire comme suit:

" Art. 25. Dissolution, Liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf dispositions contraires prévues par la loi.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des dépenses de la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de répartition pour les distributions de dividendes."

Huitième résolution

Les Associés DECIDENT d'insérer un nouveau chapitre VIII avec un nouvel article 27 dans les Statuts de la Société, afin de le lire comme suit:

"Chapitre VIII. Définitions

Art. 27. Définitions.

"Montant Disponible"

signifie que la proportion du montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) que les associés, en ce qui concerne les Parts Sociales que les associés détiennent dans la classe de Parts Sociale devant être annulée, aurait eu droit à des distributions de dividendes que selon Art. 24 des Statuts de constitution, (a) a augmenté de (i) toute prime librement distribuable et autres réserves librement distribuables liées à la Classe de Parts Sociales devant être annulée et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale résultant de la classe devant être annulée, (b) mais réduit par la part proportionnelle des Associés (par rapport aux Parts Sociales que les Associés détiennent dans la classe de Parts Sociales devant être annulée) de chacun des (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des statuts, chaque fois que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés (sans pour éviter tout doute, tout double comptage),

de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Selon laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = la part proportionnelle des bénéfices nets (incluant les profits reportés) à l'égard des Parts Sociales que les associés détiennent dans la classe d'Actions devant être annulée

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables liées à la Classe de Parts Sociales devant être annulé

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulé

L = la part proportionnelle des pertes (incluant les pertes reportées) à l'égard des Parts Sociales que les associés détiennent dans la classe d'Actions devant être annulée

"Comptes Intermédiaires"

signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date pertinente des Comptes Intermédiaires.

"Date des Comptes Intermédiaires"

signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Classe d'Actions.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale"

Tel que définit dans l'article 7.

"Montant Total d'Annulation"

Tel que définit dans l'article 7.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont approximativement évalués à quatre mille cent euros (EUR 4.100,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, connus du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Joseph et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2010. Relation: LAC/2010/23135. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010062550/447.

(100077946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Opus Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.127.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nationwide Management S.A.

Administrateur-délégué

Signature

Référence de publication: 2010068870/13.

(100064375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Royale Neuve VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010068874/13.

(100063855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Mytilini S.r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.182.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MYTILINI S.A.
Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010068882/12.

(100063723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

MTC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 49.744.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068896/10.

(100063887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Cairo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 121.679.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068897/10.

(100063885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Cairo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 121.679.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068898/10.

(100063882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

School S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.826.202,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.511.

In the year two thousand and ten, on the first day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of School S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under Luxembourg law, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 129.511, incorporated on 15th June 2007 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1741 of 17th August 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 11th January 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 724 dated 7th April 2010.

The meeting was presided by Me Maryline Esteves, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Nora Filali, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared, and requested the notary to state, that:

A) the shareholders present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list which, signed "ne varietur" by the members of the bureau. The

attendance list, the proxies of the represented shareholders and the members of the bureau, will be attached to the present deed to be filed jointly with the latter with the registration authorities.

B) it appears from said attendance list that the entire share capital of the Company of seventeen million seven hundred and sixty-two thousand three hundred and ninety-four euro (€ 17,762,394) represented by five million nine hundred and thirty-six thousand one hundred and ninety-two (5,936,192) category A Shares and eleven million eight hundred and twenty-six thousand two hundred and two (11,826,202) category B Shares are represented at the meeting and all the shareholders of the Company declared being duly informed of the agenda prior to the meeting,

C) pursuant to the above the meeting is duly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda

- Decision to repurchase all the five million nine hundred and thirty-six thousand one hundred and ninety-two (5,936,192) category A shares in issue in the Company. The repurchase price will be paid by the Company to the holder of the category A shares in consideration for the repurchase by the Company of the category A shares; payment of the repurchase price by a portion of the transfer of thirty-three million four hundred and twenty-one thousand four hundred (33,421,400) class B shares held by the Company in School AmalCo Ltd., a company incorporated under Canadian law, having its registered office at 3400, 350 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 3N9, which registration is in process. The repurchase price, which will be at least equal to twenty-nine million eight hundred and seventeen thousand six hundred and twenty-three Euro and fifty three cents € 29,817,623.53, shall be equal to the difference between (a) the fair market value of thirty-three million four hundred and twenty-one thousand four hundred (33,421,400) Class B shares of School Amalco Ltd. and (b) eighty-two million one hundred and sixty thousand three hundred and thirty-six Euro and forty-four cents (€ 82,160,336.44); following repurchase, all thirty-three million four hundred and twenty-one thousand four hundred (33,421,400) class B shares of School Amalco Ltd. held by the Company shall be held by Intel Corporation; consequential (i) reduction of the share capital of the Company by an amount of five million nine hundred and thirty-six thousand one hundred and ninety-two Euro (€ 5,936,192) in order to bring it to eleven million eight hundred and twenty-six thousand two hundred and two euro (€ 11,826,202) by way of cancellation of all the five million nine hundred and thirty-six thousand one hundred and ninety-two (5,936,192) category A shares repurchased and (ii) reduction of the share premium account attached to the category A shares by an amount of twenty-three million two hundred and eighty-eight thousand two hundred and thirty Euro and twelve cents (€ 23,288,230.12) and (iii) reduction of the legal reserve by an amount of five hundred and ninety-three thousand two hundred and one Euro and forty-one cents (€ 593,201.41); Consequential restatement of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “School S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at eleven million eight hundred and twenty-six thousand two hundred and two euro (€ 11,826,202) divided into eleven million eight hundred and twenty-six thousand two hundred and two (11,826,202) shares with a par value of one euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against

all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Thursday of May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.”

All of the above having been approved, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the “Meeting”), after deliberating, adopted unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to repurchase all the five million nine hundred and thirty-six thousand one hundred and ninety-two (5,936,192) category A shares in issue in the Company. The meeting resolved that the repurchase price is paid by the Company to the holder of the category A shares in consideration for the repurchase by the Company of the category A shares (the “Repurchase Price”). The meeting resolved to pay the Repurchase Price as a portion of the transfer of thirty-three million four hundred and twenty-one thousand four hundred (33,421,400) class B shares held by the Company in School AmalCo Ltd., a company incorporated under Canadian law, having its registered office at 3400, 350 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 3N9, which registration is in process. The meeting resolved that the Repurchase Price, which will be at least equal to twenty-nine million eight hundred and seventeen thousand six hundred and twenty-three Euro and fifty-three cents € 29,817,623.53, shall be equal to the difference between (a) the fair market value of the transferred thirty-three million four hundred and twenty-one thousand four hundred (33,421,400) Class B shares of School Amalco Ltd. and (b) eighty-two million one hundred and sixty thousand three hundred and thirty-six Euro and forty-four cents (€82,160,336.44). Following repurchase, all thirty-three million four hundred and twenty-one thousand four hundred (33,421,400) class B shares of School Amalco Ltd. held by the Company shall be held by Intel Corporation.

In consequence of the above, the Meeting resolved to (i) reduce the share capital of the Company by an amount of five million nine hundred and thirty-six thousand one hundred and ninety-two Euro (€ 5,936,192) in order to bring it to eleven million eight hundred and twenty-six thousand two hundred and two euro (€ 11,826,202) by way of cancellation of all the five million nine hundred and thirty-six thousand one hundred and ninety-two (5,936,192) category A shares repurchased and (ii) reduce the share premium account attached to the category A shares by an amount of twenty-three million two hundred and eighty-eight thousand two hundred and thirty Euro and twelve cents (€ 23,288,230.12) and (iii) reduce the legal reserve by an amount of five hundred and ninety-three thousand two hundred and one Euro and forty-one cents (€ 593,201.41).

The Meeting finally resolved to restate the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately € 1,000.-.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le premier jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire des associés de School S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.511, constituée le 15 juin 2007 suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le

«Mémorial») numéros 1741 du 17 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 janvier 2010 par acte de Maître Henri Hellinckx, pré-nommé, publié au Mémorial numéro 724 du 7 avril 2010.

L'assemblée a été présidée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur, Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

A) Les associés présents ou représentés à l'assemblée, les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée « ne varietur » par les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que les procurations signées par les associés représentés et les membres du bureau seront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

B) Il ressort de ladite liste de présence que l'entière du capital social de la Société s'élevant à dix-sept millions sept cent soixante deux mille trois cent quatre-vingt quatorze Euros (€ 17.762.394) représentés par cinq millions neuf cent trente six mille cent quatre-vingt douze (5.936.192) parts sociales de catégorie A et onze millions huit cent vingt six mille deux cent deux (11.826.202) parts sociales de catégorie B sont représentées à l'assemblée et tous les associés de la Société déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour avant l'assemblée,

C) En vertu de ce qui précède, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

- Décision de racheter toutes les cinq millions neuf cent trente-six mille cent quatre-vingt douze (5.936.192) parts sociales de catégorie A émises par la Société. Le prix de rachat sera payé par la Société au détenteur des parts sociales de catégorie A en contrepartie du rachat par la Société des parts sociales de catégories A; paiement du prix de rachat par transfert d'une partie des trente trois millions quatre cent vingt et un mille quatre cents (33.421.400) actions de classe B détenues par la Société dans School Amalco Ltd., une société constituée sous les lois du Canada, ayant son siège social au 3400, 350 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 3N9, en cours d'immatriculation. Le prix de rachat, qui sera au moins égal à vingt-neuf millions huit cent dix-sept mille six cent vingt trois Euros et cinquante trois centimes (€ 29.817.623,53) est égal à la différence entre (a) la valeur de marché des trente trois millions quatre cent vingt et un mille quatre cents (33.421.400) actions de classes B de School Amalco Ltd. et (b) quatre-vingt deux millions cent soixante mille trois cent trente six Euro et quarante quatre centimes (€ 82.160.336,44); suite au rachat, toutes les trente trois millions quatre cent vingt et un mille quatre cents (33.421.400) actions de classe B de School Amalco Ltd. détenues par la Société seront détenues par Intel Corporation; (i) réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de cinq millions neuf cent trente-six mille cent quatre-vingt douze Euro (€ 5.936.192) afin de le porter à onze millions huit cent vingt-six mille deux cent deux Euros (€ 11.826.202) par l'annulation de toutes les cinq millions neuf cent trente-six mille cent quatre-vingt douze (5.936.192) parts sociales de catégorie A rachetées et (ii) réduction de la prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie A d'un montant de vingt-trois millions deux cent quatre-vingt huit mille deux cent trente Euros et douze centimes (23.288.230,12) et (iii) réduction de la réserve légale d'un montant de cinq cent quatre-vingt treize mille deux cent un Euros et quarante et un centimes (593.201,41); Refonte des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de School S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autres d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à onze millions huit cent vingt six mille deux cent deux euros (€ 11.826.202) divisé en onze millions huit cent vingt six mille deux cent deux (11.826.202) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de

signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution émise, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tout ce qui précède ayant été approuvé, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'«Assemblée»), après avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution Unique

L'Assemblée a décidé de racheter toutes les cinq millions neuf cent trente six mille cent quatre-vingt douze (5.936.192) parts sociales de catégorie A émises par la Société. Le prix de rachat est payé par la Société au détenteur des parts sociales de catégorie A en contrepartie du rachat par la Société des parts sociales de catégories A (le «Prix de Rachat»). L'Assemblée a décidé de payer le Prix de Rachat en transférant une partie des trente trois millions quatre cent vingt et un mille quatre cents (33.421.400) actions de classe B détenues par la Société dans School Amalco Ltd., une société constituée sous les lois du Canada, ayant son siège social au 3400, 350 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 3N9, en cours d'immatriculation. L'Assemblée a décidé que le Prix de Rachat qui est au moins égal à vingt neuf millions huit cent dix-sept mille six cent vingt-trois Euros et cinquante-trois centimes (€ 29.817.623,53) est égal à la différence entre (a) la valeur de marché des trente trois millions quatre cent vingt et un mille quatre cents (33.421.400) actions de classe B de School Amalco Ltd. transférées et (b) quatre-vingt deux millions cent soixante mille trois cent trente-six Euros et quarante quatre centimes (€82.160.336,44). Suite au rachat, toutes les trente trois millions quatre cent vingt et un mille quatre cents (33.421.400) actions de classes B de School Amalco Ltd. détenues par la Société seront détenues par Intel Corporation.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée a décidé de (i) réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq millions neuf cent trente six mille cent quatre-vingt douze Euros (€5.936.192) afin de le porter à onze million huit cent vingt six mille deux cent deux Euros (€ 11.826.202) par l'annulation de toutes les cinq millions neuf cent trente six mille cent quatre-vingt-douze (5.936.192) parts sociales de catégorie A rachetées et (ii) de réduire la prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie A d'un montant de vingt-trois millions deux cent quatre-vingt huit mille deux cent trente Euros et douze centimes (23.288.230,12) et (iii) de réduire la réserve légale d'un montant de cinq cent quatre-vingt treize mille deux cent un Euros et quarante et un centimes (593.201,41).

L'Assemblée a décidé de refondre les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur mentionnée dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à approximativement € 1.000.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Esteves, N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 juin 2010. Relation: EAC/2010/6431. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).
Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010062572/482.

(100077276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

MTC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 49.744.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068899/10.

(100063900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Sofina Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.935.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010068924/11.

(100063983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Share, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Pour SHARE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010068949/15.

(100064259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Convac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010068953/12.

(100064411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Degroof Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 22.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour Degroof Bonds

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010068950/15.

(100064261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

CIGA Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 89.185.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010068951/10.

(100064417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Convac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010068954/12.

(100064410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010068955/10.

(100064419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Utopia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.756.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2010.

Nico Simon

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010068956/12.

(100064483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Classic Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.751.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le ... décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010068958/10.

(100063946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Classic Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.751.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le ...

Signature.

Référence de publication: 2010068959/10.

(100063952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Sisu Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 40.804.

In the year two thousand ten,

on the seventh day of the month of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of «SISU GROUP S.A.» (the "Company") a société anonyme holding, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 40.804 and having its registered office at 36 rue Gabriel Lippmann. The Company was incorporated by a notarial deed of 8 July 1992, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 512 of 9 November 1992.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 10 September 2004, published in the Mémorial, number 1176 on 19 November 2004.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Neil MEDLYN, company director, with professional address at Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Gabriel SEIXAS, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claire MEDLYN, expert comptable, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. To amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI, to amend the Company's corporate object and thus article FOUR (4) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and to resolve that article FOUR (4) of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

Art. 4. "The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

2. To amend article ONE (1) of the Company’s articles of incorporation by withdrawing the term “holding”.

3. To delete the current authorized capital of the Company, the legal term of five (5) years during which the Board of Directors of the Company had been validly authorised to increase the subscribed share capital within the limits of said authorised capital, expired already in 2002 and to delete all references to this authorised capital in article FIVE (5) and every where else in the articles of incorporation.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all four hundred (400) shares representing the total subscribed share capital of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200’000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting of shareholders adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the Company’s tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI and to amend the Company’s corporate object and thus article FOUR (4) of the Company’s articles of incorporation in order to reflect the change of the Company’s tax status and further resolves that article FOUR (4) of the Company’s articles of incorporation shall forthwith read as follows:

Art. 4. “The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article ONE (1) of the Company’s articles of incorporation by withdrawing the term “holding”.

Art. 1. with henceforth read as follows:

“There hereby exists a Luxembourg company under the name “SISU GROUP S.A.””

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to delete the current authorized capital of the Company, the legal term of five (5) years during which the Board of Directors of the Company had been validly authorised to increase the subscribed share capital within the limits of said authorised capital, expired already in 2002 and to delete all references to this authorised capital in article FIVE (5) and every where else in the articles of incorporation.

The general meeting of shareholders resolves that as of today the new wording of Article FIVE (5) will be as follows:

Art. 5. “The subscribed capital is set at two hundred thousand Euro (200’000.- EUR) represented by four hundred (400) shares with a par value of five hundred Euro (500.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.”

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,
le sept mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SISU GROUP S.A.» (la «Société») enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 40.804 et ayant son siège social au 36 rue Gabriel Lippmann. La Société fut constituée suivant acte notarié du 8 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 512 du 9 novembre 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié par le notaire soussigné en date du 10 septembre 2004, publié au Mémorial, numéro 1176 du 19 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Neil MEDLYN, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Gabriel SEIXAS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claire MEDLYN, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

2. Modification de l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société en retirant le terme «Holding».

3. Suppression du capital autorisé existant de la Société, le terme légal de cinq (5) ans durant lequel le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, est venu déjà à expiration en 2002 et suppression de toute référence à ce capital autorisé dans l'article CINQ (5) et partout ailleurs dans les statuts de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les quatre cents (400) actions représentant l'intégralité du capital social de DEUX CENT MILLE EUROS (200'000. EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société en retirant simplement le terme «holding».

Art. 1^{er} . sera désormais rédigé comme suit:

Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination «SISU GROUP S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant de la Société, le terme légal de cinq (5) ans durant lequel le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, est venu déjà à expiration en 2002 et décide de supprimer toute référence à ce capital autorisé dans l'article CINQ (5) et partout ailleurs dans les statuts de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide, qu'à partir de ce jour, la nouvelle teneur de l'article CINQ (5) est la suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent mille Euros (200'000.- EUR) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. MEDLYN, G. SEIXAS, C. MEDLYN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mai 2010. Relation: EAC/2010/5634. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010062575/177.

(100077589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.509.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Laurence FRISING

Un mandataire

Référence de publication: 2010068960/12.

(100063967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Tyndall Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 45.837.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le ... 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010068965/10.

(100064327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

V&D Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 89.852.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le ... 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010068966/10.

(100064326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

V&D Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 89.852.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le ... 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010068967/10.

(100064324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

V&D Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 89.852.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le ... 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010068968/10.

(100064322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBI Dietzenbach S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.199.

In the year two thousand and ten.

On the twelfth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 108365, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "HBI Dietzenbach S.à r.l.", with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 111199, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on October 4, 2005, published in the Mémorial C number 185 of January 26, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on April 6, 2010, in process of publication in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to adopt the name "Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l." and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association."

Second resolution

The appearing party decides to change the signatory power of the managers and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation."

Third resolution

The appearing party decides to appoint the following persons as managers of the company for an unlimited duration:

Mrs. Janine Anne MCDONALD, company director, born in Ballymena (United Kingdom), on January 7, 1964, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6th Floor.

Mr. Richard Phillip LOWES, company director, born in Whitley Bay (United Kingdom), on February 7, 1954, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6th Floor.

Fourth resolution

The appearing party decides to increase the number of managers from two (2) to four (4).

Fifth resolution

The appearing party decides to remodel the articles of association as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million nine hundred and sixty-four thousand nine hundred Euro (EUR 1,964,900.-), consisting of thirty-nine thousand two hundred and ninety-eight (39,298) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares within the limits set by the Law.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 Each shareholder may participate in collective decision irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many vote as he holds or represents shares.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decision are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

9.4 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.5 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the Law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

D. Management

Art. 11. Powers of the board of managers.

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers.

11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

11.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

11.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 12. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 13. Election and Removal of managers and Term of the office.

13.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

13.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

13.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place notified for the meeting as described in the next paragraph.

14.2 Notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

15.2 Quorum.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.3 Vote.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

15.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

15.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

15.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile,

e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceeding or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect be the board of managers.

Art. 17. Dealings with third parties. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

E. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 19. Profits.

19.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 20. Interim dividends - Share premium.

20.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions haven been satisfied.

20.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

G. Governing law

Art. 22. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (€ 800.-);

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le douze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 108365, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "HBI Dietzenbach S.à r.l.", ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 111199, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 185 du 26 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 avril 2010 en voie de publication au Mémorial C, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La partie comparante décide d'adopter la dénomination de "Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts."

Deuxième résolution

La partie comparante décide de changer le pouvoir de signature des gérants et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat."

Troisième résolution

La partie comparante décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Madame Janine Anne MCDONALD, administrateur de sociétés, née à Ballymena (Royaume-Uni), le 7 janvier 1964, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage.

Monsieur Richard Phillip LOWES, administrateur de sociétés, né à Whitley Bay (Royaume-Uni), le 7 février 1954, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage.

Quatrième résolution

La partie comparante décide d'augmenter le nombre des gérants de deux (2) à quatre (4).

Cinquième résolution

La partie comparante décide la refonte suivante des statuts:

"A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission sur une base privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées ou des administrateurs ou employés de la Société ou des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de un million neuf cent soixante-quatre mille neuf cents Euros (EUR 1.964.900,-) représenté par trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (39.298) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, dans les limites prévus par la Loi.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celui-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.4 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.5 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la Loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

D. Gestion

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants.

11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

11.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

11.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 12. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 13. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

13.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

13.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu notifié en vue de la réunion tel que décrit au prochain alinéa.

14.2 Un avis de convocation à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

15.2 Quorum.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

15.3 Vote.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

15.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

15.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

15.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bénéfices.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.4 Aux conditions et termes prévus par la Loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 20. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

20.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

20.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

G. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (€ 800,-);

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2010. Relation: EAC/2010/6007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010063644/573.

(100078964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

V&D Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.852.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010068969/10.

(100064315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Trust International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.757.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010068963/10.

(100064329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

BLME Umbrella Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 142.285.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2010

Nomination statutaire

Le mandat du Réviseur d'Entreprises venant à échéance, l'Actionnaire unique procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010069052/15.

(100065196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Nationwide Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 45.906.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le ... 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010068964/10.

(100064328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

V&D Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 89.852.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le ... 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010068970/10.

(100064312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Cotia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 814.100,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.060.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of the month of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Squarestone Brasil (GP) Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at No. 1 Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey GY1 3JX, registered with the Companies Register of Guernsey under the number 51410,

duly represented by Mr Arnaud Joseph, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 11th May 2010.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party holding all the forty thousand and one hundred (40,100) shares and being thus representing all the share capital of Cotia S.à r.l. (the "Company"), a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139.060, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on the 28th of May 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 26th June 2008, n° 1569.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the resignation of Robert Grant Sloss as manager and Class A manager and to appoint a new Class A manager.

2. To increase the Company's share capital by an amount of seven hundred and seventy four thousand pounds sterling (GBP 774,000.-) so as to raise it from its current amount of forty thousand and one hundred pounds sterling (GBP 40,100.-) divided into forty thousand and one hundred (40,100) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, to eight hundred fourteen thousand and one hundred pounds sterling (GBP 814,100.-) divided into eight hundred fourteen thousand and one hundred (814,100) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each and to subscribe to those seven hundred and seventy-four thousand (774,000) newly issued shares.

3. To amend and restate article 5 of the Company's articles of association as to create Class A,B,C,D,E,F,G,H,I,J of shares

4. To amend and restate article 6 of the Company's articles of association.

5. To amend and restate article 7 of the Company's articles of association.

6. To amend and restate article 24 of the Company's articles of association.
7. To amend and restate article 25 of the Company's articles of association.
8. To insert a new Chapter VIII containing a new article 27 in the Company's articles of association.
9. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVED to approve the resignation of Robert Grant Sloss as manager and Class A manager of the Company, and appoint Timothy Barlow, with professional address at Clarebell House, 5-6 Cork Street, London, W1S 3NX, as the Class A manager.

Second resolution

The Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred and seventy-four thousand pounds sterling (GBP 774,000.-) so as to raise it from its current amount of forty thousand and one hundred pounds sterling (GBP 40,100.-) divided into forty thousand and one hundred (40,100) shares with a nominal value of one pounds sterling (GBP 1.-) each, to eight hundred fourteen thousand and one hundred pounds sterling (GBP 814,100.-) divided into eight hundred fourteen thousand and one hundred (814,100) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each and to subscribe to those seven hundred and seventy-four thousand (774,000) newly issued shares as indicated hereafter. The contribution is made in cash so that the amount of seven hundred and seventy-four thousand pounds sterling (GBP 774,000.-) is as of now available to the Company. Evidence that the funds are available has been provided to the notary.

The total contribution of seven hundred and seventy-four thousand pounds sterling (GBP 774,000.-) is fully allocated to the share capital of the Company and the existing forty thousand and one hundred (40,100) shares as well as the newly issued shares shall be allocated as follows:

- 81,410 Class A Shares,
- 81,410 Class B Shares,
- 81,410 Class C Shares,
- 81,410 Class D Shares,
- 81,410 Class E Shares,
- 81,410 Class F Shares,
- 81,410 Class G Shares,
- 81,410 Class H Shares,
- 81,410 Class I Shares, and
- 81,410 Class J Shares

Third resolution

The Shareholder RESOLVED to amend and restate article 5 of the Company's articles of association, which shall subsequently read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at eight hundred fourteen thousand and one hundred pounds sterling (GBP 814,100.-) divided into eight hundred fourteen thousand and one hundred (814.000) shares (the "Shares") with each Share having a nominal value of one GBP (GBP 1.00) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The Shares are divided into various classes of shares (each being a "Class of Shares"), which are as follows:

- 81,410 Class A Shares,
- 81,410 Class B Shares,
- 81,410 Class C Shares,
- 81,410 Class D Shares,
- 81,410 Class E Shares,
- 81,410 Class F Shares,
- 81,410 Class G Shares,
- 81,410 Class H Shares,
- 81,410 Class I Shares, and
- 81,410 Class J Shares."

Fourth resolution

The Shareholder RESOLVED to amend and restate article 6 of the Company's articles of association, which shall subsequently read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. All Shares carry the same rights and obligations unless expressly stated to the contrary in the Articles of Incorporation.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the entire issued Share capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code."

Fifth resolution

The Shareholder RESOLVED to amend and restate article 7 of the Company's articles of association which shall subsequently read as follows:

" **Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.**

7.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

7.2 The Share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase, cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) and reimbursement to the relevant holder(s) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of one or more entire Classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

7.3 In the event of a reduction of Share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 7.2), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of all shareholders in accordance with article 7.3.2) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined hereafter) for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled (subject to article 7.3.3).

7.3.1 The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined hereafter) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled (the "Cancellation Value Per Share").

7.3.2 The total cancellation amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of all shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts (the "Total Cancellation Amount"). The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting of all shareholders in the manner provided for approving an amendment of the Articles of Incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

7.3.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company, subject to article 69-2 of the Law."

Sixth resolution

The Shareholder RESOLVED to amend and restate article 24 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 24. Appropriation of Profits.**

24.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed Share capital of the Company.

24.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

24.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be, the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

24.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

24.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be the Board of Managers. The Manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share for a period of five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

24.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Shares regardless of Class of Shares, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence)."

Seventh resolution

The Shareholder RESOLVED to amend and restate article 25 of the Company's article of association, which shall forthwith read as follows:

" Art. 25. Dissolution, Liquidation.

25.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

25.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Eighth resolution

The Shareholder RESOLVED to insert a new chapter VIII with a new article 27 in the Company's articles of association which shall read as follows:

"Chapter VIII. Definitions

Art. 27. Definitions.

"Available Amount"

means the net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to as dividend distributions according to Art. 24 of the Articles of Incorporation,

(a) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares being cancelled,

(b) but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting),

so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = the net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = the losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

"Interim Accounts"

means the interim accounts of the Company has at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date"

means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

"Cancellation Value Per Share" as defined in article 7.3.1

"Total Cancellation Amount" as defined in article 7.3.2

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Squarestone Brasil (GP) Limited, une société constituée et régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social au No. 1 Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey GY1 3JX, immatriculée à Guernsey sous le numéro 51410,

ici représentée par Monsieur Arnaud Joseph, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée le 11 mai 2010.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être remise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante détenant toutes les quarante mille cent (40.100) parts sociales émises étant ainsi la seule associée de Cotia S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 139.060, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1569 du 26 juin 2008.

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. D'approuver la révocation de Robert Grant Sloss comme gérant et gérant de Classe A et de nommer un nouveau gérant de Classe A.

2. D'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante-quatorze mille livres sterling (GBP 774.000.-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille cent livres sterling (GBP 40.100.-) divisé en quarante mille cent (40.100) parts sociales avec une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1.-) chacune, à huit cent quatorze mille cent livres sterling (GBP 814.100.-) divisées en huit cent quatorze mille cent (814.100) parts sociales avec une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1.-) chacune et de souscrire à telles sept cent soixante-quatorze mille (774.000) parts sociales nouvellement émises.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de créer des classes de Parts Sociales A,B,C,D,E,F,G,H,I,J.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

5. Modification de l'article 7 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 24 des statuts de la société.

7. Modification de l'article 25 des statuts de la Société.

8. Insérer un nouveau chapitre VIII contenant un nouvel article 27 dans les statuts de la Société.

9. Divers.

La parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE d'approuver la révocation de Robert Grant Sloss comme gérant et gérant de Classe A de la Société et de nommer Timothy Barlow demeurant professionnellement Clarebell House, 5-6 Cork Street, Londres, W1S 3NX.

Deuxième résolution

L'Associé DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante-quatorze mille livres sterling (GBP 774.000.-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille cent livres sterling (40.100.-) divisé en quarante mille cent (40.100) parts sociales avec une valeur nominale d' une livres sterling (GBP 1.-) chacune, à huit cent quatorze mille cent livres sterling (GBP 814.100.-) divisées en huit cent quatorze mille cent (814.100.-) parts sociales avec une valeur nominale d' une livres sterling (GBP 1.-) chacune et de souscrire à telles sept cent soixante-quatorze mille (774.000) parts sociales nouvellement émises comme indiquée ci-dessous. L'apport se fait en espèce de sorte que le montant de sept cent soixante-quatorze mille livres sterling (GBP 774.000.-) se trouve à disposition de la Société. Preuve de l'existence des fonds a été remise au notaire soussigné.

L'apport total de sept cent soixante-quatorze mille livres sterling (GBP 774.000.-) est alloué entièrement au capital social de la Société et les quarante mille cent (40.100) parts sociales existantes ainsi que les parts sociales nouvellement émises sont allouées comme suit:

- 81.410 Parts Sociales de Classe A,
- 81.410 Parts Sociales de Classe B,
- 81.410 Parts Sociales de Classe C,
- 81.410 Parts Sociales de Classe D,
- 81.410 Parts Sociales de Classe E,
- 81.410 Parts Sociales de Classe F,
- 81.410 Parts Sociales de Classe G,
- 81.410 Parts Sociales de Classe H,
- 81.410 Parts Sociales de Classe I, et
- 81.410 Parts Sociales de Classe J.

Troisième résolution

L'Associé DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent quatorze mille cent livres sterling (GBP 814.100.-) divisé en huit cent quatorze mille cent (814.100) parts sociales (les "Parts Sociales") chacune ayant une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1.-) et bénéficiant des droits et obligations tels que fixés par les présents statuts.

Les Parts Sociales sont divisées en différentes classe (chacune constituant une "Classe de Parts Sociales"), qui se présentent comme suit:

- 81.410 Parts Sociales de Classe A,
- 81.410 Parts Sociales de Classe B,
- 81.410 Parts Sociales de Classe C,
- 81.410 Parts Sociales de Classe D,
- 81.410 Parts Sociales de Classe E,
- 81.410 Parts Sociales de Classe F,
- 81.410 Parts Sociales de Classe G,
- 81.410 Parts Sociales de Classe H,
- 81.410 Parts Sociales de Classe I, et
- 81.410 Parts Sociales de Classe J."

Quatrième résolution

L' Associé DECIDE de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin de désormais le lire comme suit:

" **Art. 6. Parts Sociales.** Chaque Part Sociale est indivisible pour autant que la Société est concernée. Toutes les Parts Sociales comportent les mêmes droits et obligations à moins que le contraire ne soit expressément mentionné dans les statuts.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les Parts Sociales peuvent être librement transférées parmi les associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale représentant au moins trois quarts du Capital Social émis.

Le transfert des Parts Sociales doit être attesté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Un tel transfert n'a pas force obligatoire envers la Société et envers les tiers, sauf si cela a été dument notifié à la Société ou accepté par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil."

Cinquième résolution

L'Associé DECIDE de modifier l'article 7 des statuts de la Société, afin de désormais le lire comme suit:

" Art. 7. Augmentation et diminution du Capital Social.

7.1 Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des Associés, adoptée selon la manière requise pour la modification des présents statuts.

7.2 Le Capital Social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classe entière de Parts Sociales par un rachat, une annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) classe(s) et le remboursement d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Classes de Parts Sociales doit être effectué dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Classe J).

7.3 En cas de réduction du Capital Social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 7.2), cette Classe de Parts Sociales donne le droit à leurs détenteurs au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales jusqu'au Montant Disponible (avec toutefois la limitation du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale de tous les associés conformément à l'article 7.3.2.) et les détenteurs de Parts Sociales des Classes de Parts Sociales rachetées ou annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (telle que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales détenue par eux et annulée (soumis à l'article 7.3.3).

7.3.1 La valeur d'annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-après) par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociale devant être rachetée et annulée (la "Valeur d'Annulation Par Part Sociale").

7.3.2 Le montant total d'annulation est un montant déterminé par le Conseil de Gestion et approuvé par l'Assemblée Générale de tous les Associés sur la base des Comptes Intermédiaires pertinents (le "Montant Total d'Annulation"). Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A doit être le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales pertinente au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociale pertinente à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale de tous les associés dans les conditions requises pour approuver la modification des Statuts étant entendu, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

7.3.3 Une fois le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales pertinente, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société, eu égard à l'article 69-2 de la Loi."

Sixième résolution

L'Associé DECIDE de modifier l'article 24 des Statuts de la Société, afin de désormais le lire comme suit:

" Art. 24. Appropriation des profits.

24.1 Cinq pour cent (5%) des profits annuels nets de la Société, doivent être alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être requise aussitôt, et aussi longtemps qu'une telle réserve représente dix pour cent (10%) du Capital Social souscrit de la Société.

24.2 Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après.

24.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base de relevés de comptes préparé par le Gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établi par la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

24.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

24.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et dates pouvant être déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance peut faire une détermination finale du taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pour une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de ces actions, doit être forfaitaire par le titulaire de ces Parts Sociales, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société au nom des porteurs de Parts Sociales.

24.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale doit être réparti équitablement entre tous les associés au prorata de leurs parts de la classe de Part Sociale, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé (ie en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Parts Sociale de

catégorie J n'existe, les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des Parts Sociales de Classe A)."

Septième résolution

L'Associé DECIDE de modifier l'article 25 des Statuts de la Société, afin de désormais le lire comme suit:

" Art. 25. Dissolution, Liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf dispositions contraires prévues par la loi.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des dépenses de la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de répartition pour les distributions de dividendes."

Huitième résolution

L'Associé DECIDE d'insérer un nouveau chapitre VIII avec un nouvel article 27 dans les Statuts de la Société, afin de le lire comme suit:

"Chapitre VIII. Définitions

Art. 27. Définitions.

"Montant Disponible"

signifie que la proportion du montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) que les associés, en ce qui concerne les Parts Sociales que les associés détiennent dans la classe de Parts Sociale devant être annulée, aurait eu droit à des distributions de dividendes que selon Art. 24 des Statuts de constitution, (a) a augmenté de (i) toute prime librement distribuable et autres réserves librement distribuables liées à la Classe de Parts Sociales devant être annulée et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale résultant de la classe devant être annulée,

(b) mais réduit par la part proportionnelle des Associés (par rapport aux Parts Sociales que les Associés détiennent dans la classe de Parts Sociales devant être annulée) de chacun des (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des statuts, chaque fois que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés (sans pour éviter tout doute, tout double comptage),

de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Selon laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = la part proportionnelle des bénéfices nets (incluant les profits reportés) à l'égard des Parts Sociales que les associés détiennent dans la classe d'Actions devant être annulée

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables liées à la Classe de Parts Sociales devant être annulé

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulé

L = la part proportionnelle des pertes (incluant les pertes reportées) à l'égard des Parts Sociales que les associés détiennent dans la classe d'Actions devant être annulée

LR = la part proportionnelle de toutes les sommes devant être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des articles à l'égard des Parts Sociales que associés détiennent dans la classe d'Actions à être annulé.

"Comptes Intermédiaires"

signifie les comptes intermédiaires de la Société a à la Date pertinente des Comptes Intermédiaires.

"Date des Comptes Intermédiaires"

signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Classe d'Actions.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale"

Tel que définit dans l'article 7.

"Montant Total d'Annulation"

Tel que définit dans l'article 7.

62064

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont approximativement évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, connus du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Joseph et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2010. Relation: LAC/2010/23133. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Référence de publication: 2010062483/436.

(100077167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 119.388.

Les comptes annuels au 30.09.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068971/10.

(100064294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Microcomp Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.403.

Le Bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010068972/10.

(100064334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 28 avril 2010

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au Luxembourg le 28 avril 2010 que le mandat du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., a été renouvelé avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 avril 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Madeline Boucher / Aurore Antoine

Mandataire commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2010069061/16.

(100065295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.
